

**ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
Paris Est Marne & Bois
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU 22 AVRIL 2024
SOUS LA PRESIDENCE D'OLIVIER CAPITANIO**

DC 2024-77

OBJET : Approbation de la convention d'occupation temporaire de la Villa Trocadéro au Perreux-sur-Marne pour la création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement

Membres en exercice	90
Présents titulaires	53
Ne prend pas part au vote	0
Représentés	28
Absents	9

Votants	81
Abstention	0
Suffrages exprimés	81
Pour	81
Contre	0

Présents :

Caroline ADOMO, Thierry BARNOYER, Jean-Philippe BEGAT, Jacqueline BENHAMED, Éric BENSOUSSAN, Marie-Laurence BEYOT, Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvain BERRIOS, Eveline BESNARD, Valérie BIGAGLI, Bruno BORDIER, Jean-Luc CADEDDU, Olivier CAPITANIO, Geneviève CARPE, Brigitte CHAMBRE-MARTIN, Véronique CHEVILLARD, Jean-Paul DAVID, Pierre-Michel DELECROIX, Philippe DUBUS, Monique FACCHINI, Téo FAURE, Delphine FENASSE, Dorine FUMEE, Benoît GAILHAC, Bernard GAUDIERE, Jean-Philippe GAUTRAIS, Brigitte GAUVAIN, Aurélia GIRARD, Pierre GUILLARD, Gilles HAGEGE, Catherine HERVÉ, Florence HOUDOT, Laurent JEANNE, Nadia LECUYER, Philippe LHOSTE, Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Bénédicte MARETHEU, Jacques J.P. MARTIN, Pierre MIROUDOT, Pascale MOORTGAT, Michel OUDINET, Mary France PARRAIN, Pierre PELLÉ, Philippe PEREIRA, Tatiana SAUSSEREAU, Aurore THIROUX, Virginie TOLLARD, Pascal TURANO, Céline VERCELLONI, Yann VIGUIE, Jacqueline VISCARDI, Annick VOISIN, Julien WEIL.

Représentés :

Sophie AMAR représentée par Philippe DUBUS, Charles ASLANGUL représenté par Jacques J.P. MARTIN, Jacques Alain BENISTI représenté par Michel OUDINET, Jean-Marc BRETON représenté par Pierre GUILLARD, Adrien CAILLEREZ représenté par Pierre-Michel DELECROIX, Rodolphe CAMBRESY représenté par Véronique CHEVILLARD, Agnès CARPENTIER représentée par Jacqueline VISCARDI, Gilles CARREZ représenté par Florence HOUDOT, Emmanuel CHAMPETIER représenté par Quentin BERNIER-GRAVAT, Sylvie CHARDIN représentée par Céline VERCELLONI, Pierre CHARDON représenté par Brigitte GAUVAIN, Stéphane CHAULIEU représenté par Bruno BORDIER, Florence CROCHETON-BOYER représentée par Julien WEIL, Olivier DOSNE représenté par Virginie TOLLARD, Carole DRAI représentée par Sylvain BERRIOS, Michel DUVAUDIER représenté par Bernard GAUDIERE, Hervé GICQUEL représenté par Pascal TURANO, Michel HERBILLON représenté par Olivier CAPITANIO, Anne KLOPP représentée par Anne-Marie MAFFRE-BOUCLET, Charlotte LIBERT-ALBANEL représentée par Annick VOISIN, Céline MARTIN représentée par Éric BENSOUSSAN, Marc MEDINA représenté par Eveline BESNARD, Karine PEREZ représentée par Catherine HERVÉ, Catherine MUSSOTTE-GUEDJ représentée par Laurent JEANNE, Florentine RAFFARD représentée par Nadia LECUYER, Germain ROESCH représenté par Pascale MOORTGAT, Christel ROYER représentée par Bénédicte MARETHEU, Igor SEMO représenté par Jean-Paul DAVID.

Absents :

Thomas BERRUEZO, Christian CAMBON, Nicolas DAUMONT-LEROUX, Michel DESTOUCHES, Christian FAUTRE, Nassim LACHELACHE, Laurent LAFON, Pierre LEBEAU, ~~Déborah MUNZER~~

<p>Accusé de réception en préfecture 094-200057941-20240424-DC2024-77-DE Date de télétransmission : 24/04/2024 Date de réception préfecture : 24/04/2024</p>
--

CONSEIL DE TERRITOIRE DE PARIS EST MARNE & BOIS

SEANCE DU 22 AVRIL 2024

Objet : Approbation de la convention d'occupation temporaire de la Villa Trocadéro aux Perreux-sur-Marne pour la création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement

LE CONSEIL TERRITOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques n°2006-1772 du 30 décembre 2006,

VU le Code de la Santé Publique, Livre III – Titre III, notamment les articles L.1331-1 à L.1331-5 ;

CONSIDERANT que dans un souci d'intérêt général et plus particulièrement de préservation du milieu naturel, l'Etablissement Public Paris Est Marne et Bois, ayant la compétence assainissement, souhaite intervenir, en accord avec les riverains, pour réaliser les travaux de création du réseau collectif d'Eaux Usées, la réfection de la voirie et la mise en conformité des riverains de la Villa du Trocadéro,

CONSIDERANT le projet de convention qui définit les conditions techniques de la création du réseau et du poste de refoulement d'eaux usées ainsi que la réfection de la voirie de la Villa du Trocadéro sur la commune du Perreux-sur-Marne et organise les relations entre la collectivité et les prestataires qu'elle a choisis (bureau d'études, entreprises...) d'une part, et les copropriétaires d'autre part, afin d'éviter tout risque de contentieux avant, pendant et après les travaux,

DELIBERE,

ARTICLE 1 :

APPROUVER la convention d'occupation temporaire de la Villa Trocadéro aux Perreux-sur-Marne pour la création d'un réseau d'eaux usées et d'un poste de refoulement.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président à signer toutes les pièces se rapportant à cette convention d'occupation temporaire ainsi que tous actes s'y rapportant, notamment tout avenant éventuel.

ARTICLE 3 :

Dans un délai de deux mois à compter de sa transmission en Préfecture, sa publication ou de sa notification cette délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Établissement Public Territorial Paris Est Marne & Bois ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Melun.



Le Président,

O. Capitanio
Olivier CAPITANIO

La présente délibération publiée le
est exécutoire à la date du
en application des articles L5211-1
et L.2131-1 du C.G.C.T.
Champigny-sur-Marne, le

24 AVR. 2024